



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

SLOW

ID : 081-218102572-20170703-2017DEL50-DE

Date de la convocation  
27.06.2017

L'an deux mille dix sept et le trois juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

**Présents** : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mme TRUTINO, Mrs GRIMAL, DE GUALY, KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY.

N° 17/50

**Absents** : Mme BABAUX procuration à Mr FABRE  
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GRIALOU  
Mme PESA procuration à Mme RAYNAL  
Mmes ANGLÉS procuration à Mme VILLENEUVE  
Mme GONZALES procuration à Mr DE GUALY  
Mme PELLEGRINI procuration à Mr BARDY  
Mr GALINIE.

**Secrétaire** : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur Alain FABRE*

**ENQUÊTE  
PUBLIQUE AU  
TITRE DES  
INSTALLATIONS  
CLASSEES POUR  
LA PROTECTION  
DE  
L'ENVIRONNEMENT  
- DYRUP SAS**

La société DYRUP SAS qui possède un établissement, ZI Montplaisir sur la commune d'Albi, a présenté, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de produits de traitement et d'embellissement du bois, en vertu des rubriques 4510.1, 4511.1, 1434.2 (régime d'autorisation) et 4331.2 (régime de déclaration) de la nomenclature des installations classées.

Une enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral du 3 mai 2017 au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Elle a été ouverte du 29 mai au 30 juin 2017 inclus.

Le dossier d'enquête était consultable à la mairie de Saint-Juéry. Il comprenait notamment : une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude de danger et l'avis de l'autorité environnementale. Le registre d'enquête sur lequel le public pouvait éventuellement annoter ses observations était disponible au siège de l'enquête publique, à la mairie d'Albi.

Le commissaire enquêteur a tenu quatre permanences à la mairie d'Albi, entre le 29 mai et le 30 juin 2017, pour recevoir les observations du public.

Le projet en question constitue une régularisation administrative de la situation du site d'Albi, les niveaux autorisés jusqu'alors étant insuffisants au regard des activités existantes et projetées. Les dépassements impliquant un classement en "SEVESO seuil haut" ont nécessité le dépôt d'un nouveau dossier d'autorisation.

Une étude d'impact et une étude de dangers ont été réalisées. La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), compétente en matière d'environnement sur le dossier, indique dans les conclusions de son avis du 29 mars 2017, que "les études d'impact et de dangers sont suffisamment développées et proportionnées pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier la qualité du projet au regard de l'environnement".

**3 ABSTENTIONS**  
*Adopté à la majorité*

Les communes situées dans un rayon de 2 kms autour des installations sont appelées à donner leur avis, dès l'ouverture de l'enquête, et au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête.

Vu le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mai 2017 portant ouverture d'une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant la société DYRUP SAS,

Vu le dossier d'enquête publique,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DONNE un avis favorable à la demande de la société DYRUP SAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une usine de fabrication de produits de traitement et d'embellissement du bois, au titre des rubriques 4510.1, 4511.1, 1434.2 (régime d'autorisation) et 4331.2 (régime de déclaration) de la nomenclature des installations classées.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 4 juillet 2017  
Jean-Paul RAYNAUD,  
Maire,  
Conseiller Départemental

